



[Inscriptions
FLEURET EDJ](#)

**EDJ 1 individuel FLEURET DAME et FLEURET HOMME M11 02/12/2018
SUCY EN BRIE**

DIMANCHE 02 DÉCEMBRE 2018

Horaires :

M11 – Inscriptions : 14h00 – Scratch : 14h15 – Début : 14h30

Engagements :

Les engagements devront être effectués par les clubs dans l'interface
d'engagements en ligne de l'EDJ

<http://escrime.creteil.free.fr/login.php?arme=fleuret>

avant le **vendredi 30 novembre 2018 à 22h00**

Lieu :

**Gymnase du Piple
152 bis rue de Boissy
94370 SUCY EN BRIE**

Dans le cas où un tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis (jeudi avant minuit) à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 3 fois le droit d'engagement prévu à payer sur place lors de son engagement. Pour être accepté à la compétition, le tireur concerné devra avoir prévenu la commission gerard.levy@leac-escrime.fr (avec copie à escrime@leac-escrime.fr) de son engagement hors délai (par mail ou téléphone) ; à défaut, il ne sera pas accepté.

Dans le cas où un ou plusieurs tireurs, d'un club engagé à l'épreuve est absent, le responsable du club doit s'acquitter des droits d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés absents, sous peine de non engagement des tireurs présents. Si les responsables du club sont absents le droit pour le club à participer à la compétition de ligue suivante quelles que soient l'arme et/ou la catégorie est assujéti au paiement des droits d'engagement à la ligue, concernant la compétition incriminée. Le comité directeur a cependant atténué ce dispositif, et admet qu'une dérogation exceptionnelle pourra être accordée aux clubs à condition de prévenir la commission d'armes par mail, la veille de la compétition.